



AVIS PUBLIC

TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR LES PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS P1-Z-3001-147-25, P1-Z-3001-148-25 et P1-Z-3001-149-25

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et les organismes intéressés que lors de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2025, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté les premiers projets de P1-Z-3001-147-25 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à permettre les usages habitation multifamiliale (H3) et commerce de voisinage (C1) dans la zone C-752 dans le secteur du boulevard Primeau, P1-Z-3001-148-25 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à permettre l'usage « autres institutions de formation spécialisée » dans la zone P-800 dans le secteur de l'île Saint-Bernard, P1-Z-3001-149-25 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à agrandir la zone H-304 à même la zone C-307 dans le secteur de la rue Edmond. Un résumé de ces projets de règlements apparaît plus loin dans le présent avis public.

Une assemblée publique se tiendra le 3 juin 2025 à 19h h, à la salle du conseil située au 71, rue Principale, à Châteauguay.

Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier expliquera ce premier projet de règlement, les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

1. Le projet de règlement P1-Z-3001-147-25 contient plusieurs dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Les dispositions susceptibles d'approbation référendaire sont les suivantes :

- Permettre les usages habitation multifamiliale (H3) et commerce de voisinage (C1) ;
- Permettre une hauteur de 8 étages.

La zone visée et les zones contiguës sont décrites au croquis joint au présent avis.

En résumé, ce règlement a pour objet de permettre les usages H3 et C1 ainsi que des bâtiments principaux de 8 étages, destinés à accueillir ces usages.



2. Le projet de règlement P1-Z-3001-148-25 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

La disposition susceptible d'approbation référendaire est la suivante :

- Permettre l'usage « autres institutions de formation spécialisée » dans la zone P-800.

La zone visée et les zones contiguës sont décrites au croquis joint au présent avis.

En résumé, ce règlement a pour objet de permettre l'usage « Autres institutions de formation spécialisée » dans la zone P-800.

3. Le projet de règlement P1-Z-3001-149-25 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

La disposition susceptible d'approbation référendaire est la suivante :

- Agrandir la zone H-304 à même la zone C-307.

Les zones visées et les zones contiguës sont décrites au croquis joint au présent avis.

En résumé, ce règlement a pour objet de d'incorporer une partie de la zone C-307 à la zone H-304 pour permettre la réalisation d'une résidence unifamiliale accueillant un logement accessoire.

Toute personne intéressée peut consulter ces premiers projets de règlements, l'ensemble des dispositions ainsi que la description ou illustration des zones visées et des zones contiguës, à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 26 mai 2025.

Le greffier,

George Dolhan, notaire

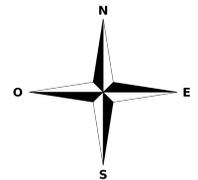
RÈGLEMENT Z-3001-147-25



PROJET :
Modification du règlement de zonage Z-3001 visant à permettre « Habitation multifamiliale (H3) » et « Commerce de voisinage (C1) » d'une hauteur maximale de 8 étages dans la zone C-752, dans le secteur du boulevard Primeau

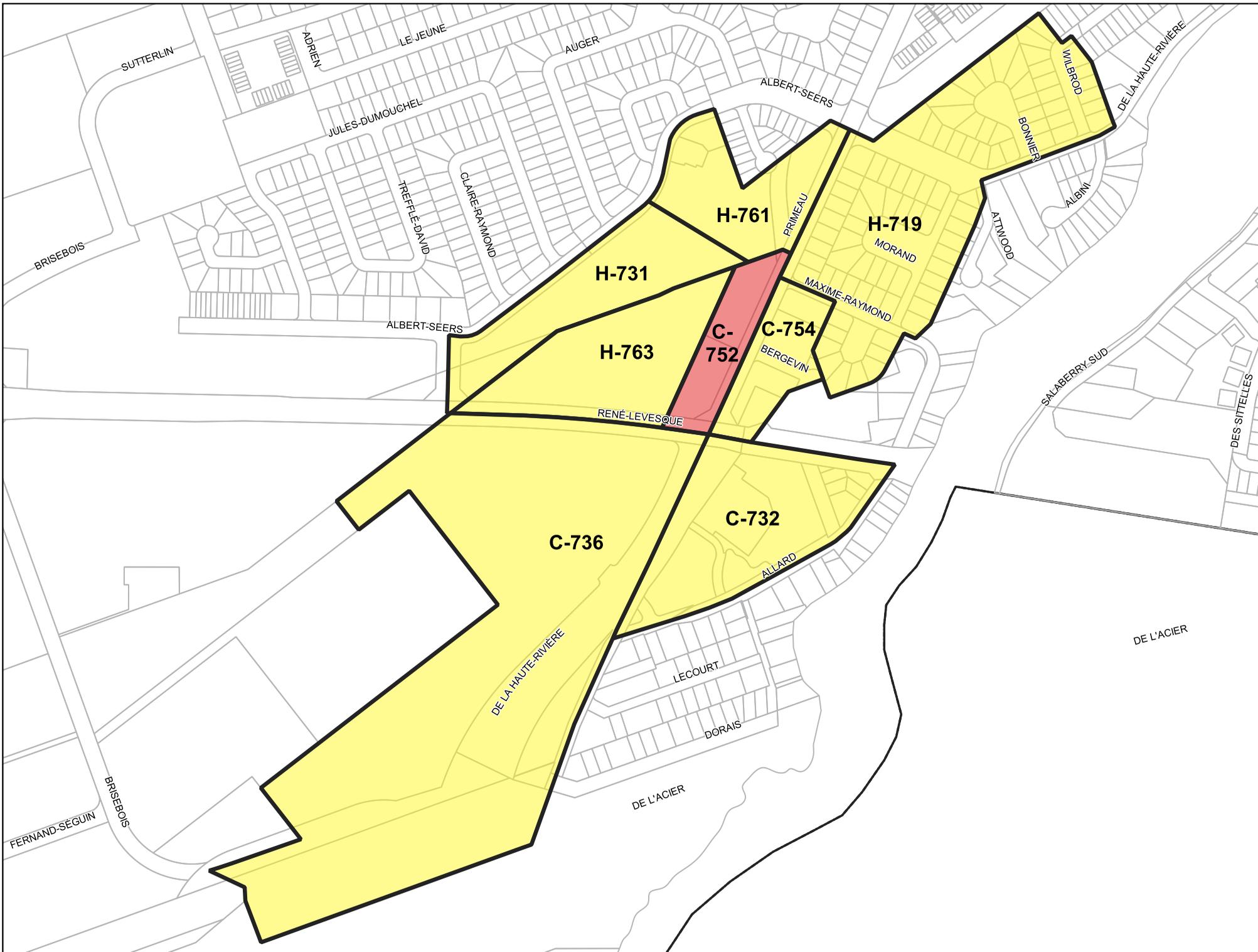
Zone visée et zones contiguës

- LÉGENDE :
-  **Zone visée**
C-752
 -  **Zones contiguës**
H-719, H-731, C-732, C-736, C-754, H-761, H-763



0 75 150 225 m

Ville de Châteauguay
Direction de l'aménagement du territoire
Date : 2 avril 2025
Plan : Z-3001-147-25 1/1



PROJET :

Modification du règlement de zonage Z-3001 visant à permettre l'usage « Autres institutions de formation spécialisée » dans la zone P-800, dans le secteur de l'Île Saint-Bernard

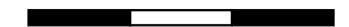
Zone visée et zones contiguës

LÉGENDE :

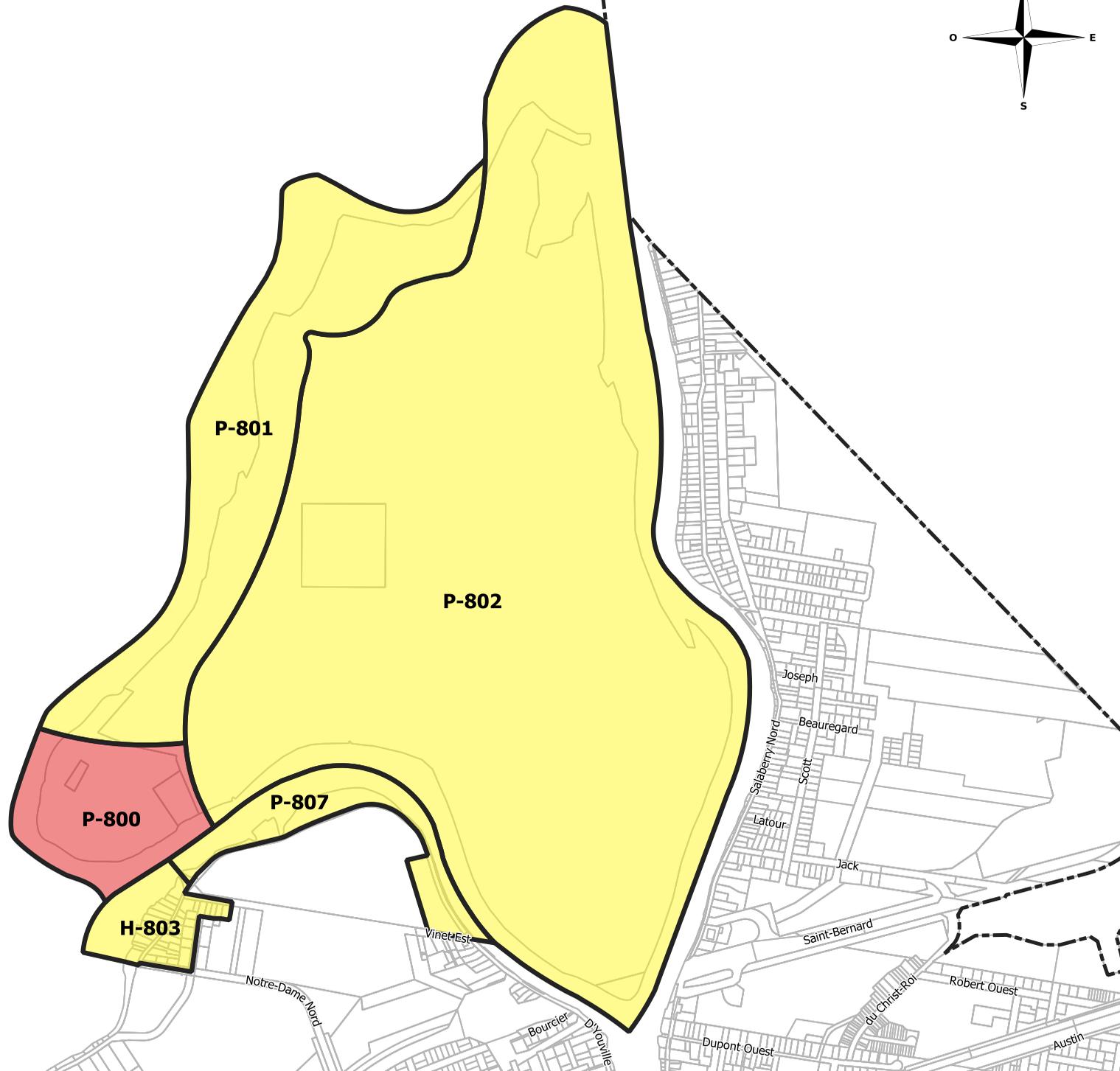
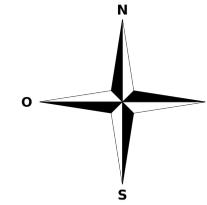
 **Zone visée**
P-800

 **Zones contiguës**
P-801, P-802, H-803, P-807

0 200 400 600 m



Ville de Châteauguay
Direction de l'aménagement du territoire
Date : 17 avril 2025
Plan : Z-3001-148-25 1/1



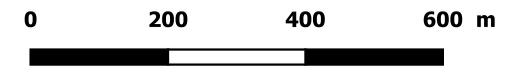
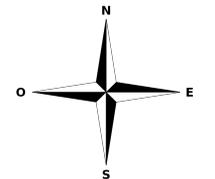
RÈGLEMENT Z-3001-149-25



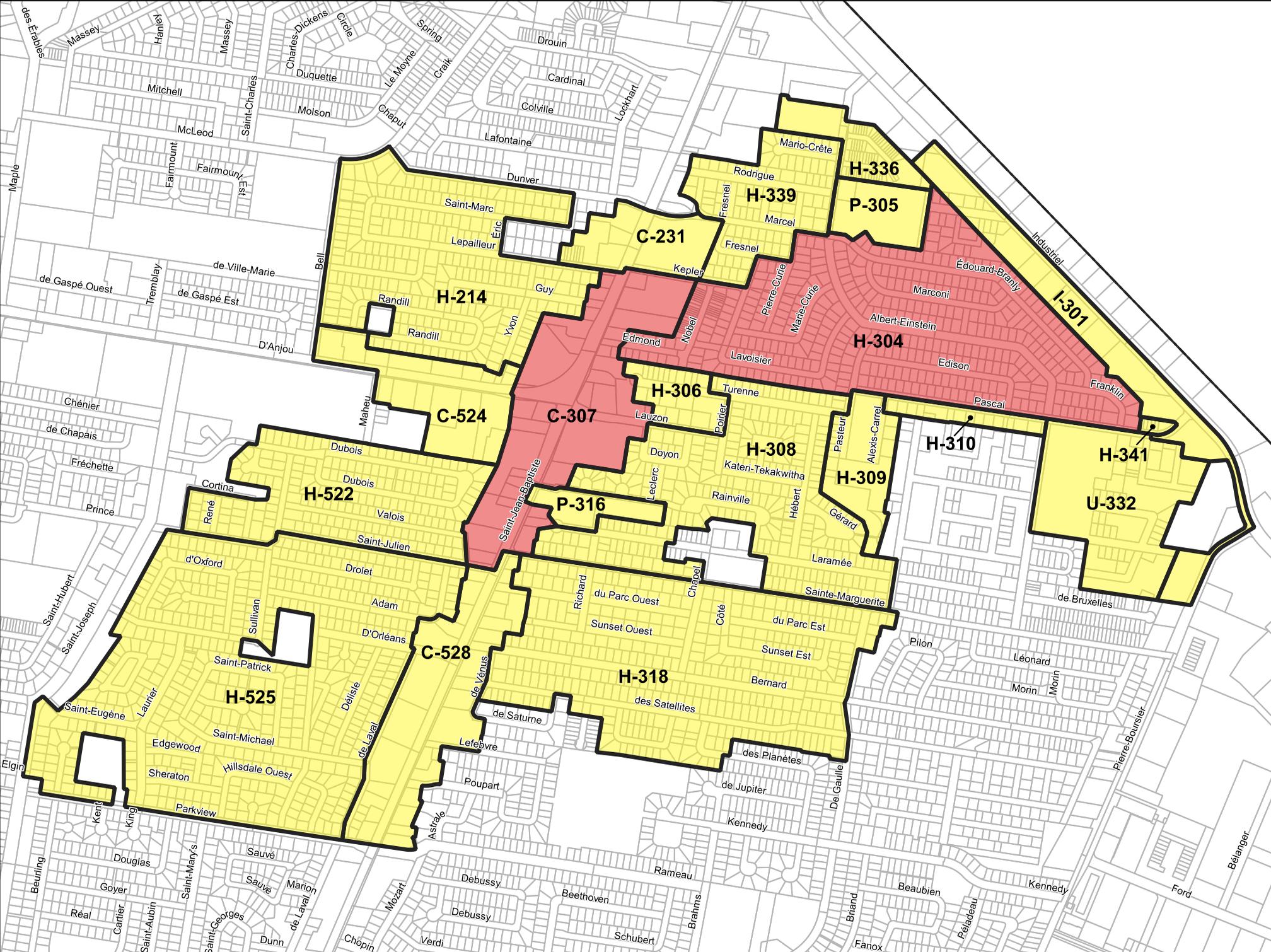
PROJET :
Modification du règlement de zonage Z-3001 visant à agrandir la zone H-304 à même la zone C-307, dans le secteur de la rue Edmond

Zones visées et zones contiguës

- LÉGENDE :
-  **Zones visées**
H-304, C-307
 -  **Zones contiguës**
H-214, C-231, I-301, P-305, H-306, H-308, H-309, H-310, P-316, H-318, U-332, H-336, H-339, H-341, H-522, C-524, H-525, C-528



Ville de Châteauguay
Direction de l'aménagement du territoire
Date : 10 avril 2025
Plan : Z-3001-149-25 1/1





**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
DE LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE
POUR LES PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS
P1-Z-3001-147-25, P1-Z-3001-148-25 ET P1-Z-3001-149-25**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 26 mai 2025, le présent avis public de la tenue d'une assemblée publique pour les premiers projets de règlements P1-Z-3001-147-25 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à permettre les usages habitation multifamiliale (H3) et commerce de voisinage (C1) dans la zone C-752 dans le secteur du boulevard Primeau, P1-Z-3001-148-25 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à permettre l'usage « autres institutions de formation spécialisée » dans la zone P-800 dans le secteur de l'île Saint-Bernard, P1-Z-3001-149-25 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à agrandir la zone H-304 à même la zone C-307 dans le secteur de la rue Edmond, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 26 mai 2025, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 26 mai 2025.

Le greffier,

George Dolhan, notaire